



Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles maternelles, élémentaires et primaires de l'enseignement public et privé sous contrat S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Lille, le 2 juin 2020

Objet : Inscription des classes au dispositif « École et Cinéma » 2020-2021.

« École et Cinéma » est un dispositif initié conjointement par le Ministère de la Culture et de la Communication (Centre National de la Cinématographie, CNC) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Direction de l'enseignement scolaire, DGESCO) porteurs du projet dès l'origine.

L'association « Passeurs d'images » est chargée par le CNC de la coordination, du suivi et du développement du dispositif au niveau national.

Dossier suivi par

Florian DIERENDONCK Inspecteur de l'Education nationale Chargé de mission

François VANHOVE
Conseiller pédagogique
Téléphone
03 20 62 33 81
Courriel
francois.vanhove@ac-lille.fr

1 rue Claude Bernard 59033 Lille Cédex Ce dispositif s'adresse au jeune public (de 4 à 12 ans), élèves des écoles maternelles et élémentaires, accompagnés par leurs enseignants.

L'objectif poursuivi est de faire découvrir le cinéma aux écoliers par le visionnement en salle d'œuvres de notre patrimoine classique et contemporain. Il vise également une première compréhension du langage cinématographique et des problématiques soulevées par les œuvres.

## Les modalités d'inscription

La situation sanitaire actuelle ne permet pas de garantir le fonctionnement habituel du dispositif. Le planning des prévisionnements ne peut être communiqué à ce jour. Les inscriptions peuvent néanmoins être recueillies, dans la perspective d'un retour progressif à la normale.

Elles se feront uniquement en ligne du 2 juin au 30 juin 2020 à l'adresse suivante sous l'onglet « s'inscrire » :

http://pedagogie-nord.ac-lille.fr/ecole-et-cinema/

Chaque enseignant inscrit dans le dispositif s'engage à :

- intégrer l'éducation au cinéma à son projet de classe et au projet d'école
- accepter les dates et horaires de projection transmis par la salle partenaire et assister aux projections prévues (3 films au cours de l'année scolaire, 2 pour le cycle 1)



2/2

- assister aux séances de prévisionnement programmées à destination des enseignants
- s'inscrire au site NANOUK afin d'accéder aux ressources d'accompagnements des films (cycle 2 et 3) :

## https://nanouk-ec.com/enseignants/les-films/

Une école peut inscrire plusieurs classes dans le dispositif.

Chaque enseignant doit s'assurer que le projet est financé (le coût d'une séance est de 2.50 euros par élève, hors transport).

Le directeur d'école se sera assuré au préalable de l'accord de la commune pour une éventuelle prise en charge ou participation aux frais de transport et de billetterie.

Je vous remercie vivement de votre implication dans cette opération.

Pour le Recteur et par délégation, L'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des services de L'Education nationale du Nord

Jean-Yves BESSOL